

CESS TECHNIQUE/ARTISTIQUE DE QUALIFICATION (CESS TQ / CESS AQ)

Pour l'obtention du Certificat d'enseignement secondaire supérieur d'enseignement technique et artistique de qualification, les candidats sont interrogés respectivement sur des matières des cinquième et sixième années de l'enseignement secondaire technique ou artistique de qualification.

1 - cinq matières obligatoires :	Numéro du programme	Lien vers le programme	Remarque(s)
Français (4h)	464/2015/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf	/
Formation historique et géographique (2h)	Histoire : 466/2015/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/466-2015-240%20.pdf	/
Formation scientifique (2h)	Géographie : 465/2015/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/465-2015-240.pdf	/
Mathématiques (2h)	471/2017/240 (2ème édition)	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/471-2017-240(2e%20edition).pdf	/
Langue moderne (2h) (néerlandais, allemand, anglais)	481P/2017/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/481P-2017-240%20.pdf	/
	96/2002/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/96-2002-240.pdf	Langues germaniques : langues modernes I (formation commune A)
2 - les cours théoriques et pratiques de l'option de base groupée (OBG) à choisir dans la liste des métiers en pénurie. La liste est téléchargeable à l'adresse suivante : http://enseignement.be/download.php?do_id=13758	Merci de rechercher le programme de l'OBG sur www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes pour autant que l'OBG souhaitée soit organisable au jury.		
Cours de langues modernes I : Secteur 4 (hôtellerie-alimentation) Secteur 7 (économie)	97/2002/240 95/2002/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/97-2002-240.pdf http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/95-2002-240.pdf	